

Du treize septembre deux mil treize, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le vingt septembre deux mil treize.

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013

Le vingt septembre deux mil treize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Gilles MOREAU a été nommé secrétaire de séance.

Monique QUILLON a donné pouvoir à Hélène BASCOL

Jean-Michel Arène a donné pouvoir à Jean-Claude ROMATIER.

Laurence MARION a donné pouvoir à Serge SIRIOUD.

Christophe BERNARD absent et excusé

Le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du onze juillet deux mil treize.

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le Maire rappelle que le PCS a été établi comme il se doit et conformément à l'obligation légale du 13 août 2004. Il convient donc de l'approuver par délibération, tel que préconisé par les services préfectoraux. Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan communal de sauvegarde dans sa forme et son contenu.

OPTIMISATION FISCALE DU PATRIMOINE COMMUNAL :

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la collectivité souhaite vérifier le régime fiscal applicable à ses immeubles et le cas échéant identifier les sources d'économies pouvant en découler. A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer la convention proposée par le consultant Lionel BASCOU.

CONVENTION ERDF :

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec ERDF, laquelle définit les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux électriques entre ERDF et la commune, concernant le territoire communal.

CONTRAT DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE DES STATIONS DE POMPAGE D'AEP :

Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de prestations pour la maintenance électromécanique des stations de pompage d'alimentation en eau potable et les stations de chloration de Sort et Fontanille.

SUBVENTION :

Le Conseil dit qu'il y a lieu de verser la somme de 250,00 € au comité des fêtes de la commune, pour les frais occasionnés lors de la confection du char du comice agricole de Porcieu-Amblagnieu.

CARRIERE DE FONTANILLE :

Vu le rapport de l'inspection des installations classées,
Vu les propositions d'aménagement validées par Lo Parvi,
Vu l'accord des propriétaires, lesquels ont donné un avis favorable au projet d'aménagement,
Le Conseil émet un avis favorable à la modification des conditions de remise en état de la carrière située sur le territoire de la commune, au lieu dit Fontanille. Bernard Dubost n'a pas participé au vote et s'est retiré de la salle.

ADSL :

Gilles Moreau précise que dans le cadre du développement d'internet sur le territoire communal les choses évoluent. La société AMBSE qui diffuse du wifi 2 Mo sur Poleyrieu est désormais en mesure de distribuer un débit de 20 Mo. La société installe actuellement des émetteurs relais ayant pour point central le centre village. Ce maillage permettra de desservir à court terme les habitants de la commune qui seraient intéressés par ce haut débit. Une large diffusion sera organisée lorsque le système sera opérationnel.

FICHE INDIVIDUELLE DE PREVENTION DES EXPOSITIONS A LA PENIBILITE AU TRAVAIL :

Le Maire rappelle les termes de cette réglementation suite au renforcement de la prévention. Après consultation, le Conseil décide de confier cette mission au Centre de Gestion de l'Isère et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mission.

CREANCES IRRECOUVRABLES :

Le comptable public expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état établi par ses soins. Le Conseil décide l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 752.18€.

EGLISE :

Le Conseil accepte le devis présenté par l'entreprise Claude Marque d'un montant de 771,00€ HT, lequel consiste en la pose d'une grille cadre sur la porte latérale de l'église.

CONTENTIEUX D'URBANISME :

Le Maire rappelle le différend qui oppose de longue date la commune aux Consorts Moyne-Bressand pour les eaux pluviales situées à proximité du monument. Suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 24/07/2013 sous le n° 1303930 par les Consorts Moyne-Bressand, le Conseil autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et à mandater le Cabinet d'Avocats Concorde afin de représenter la commune dans cette procédure.

LOGEMENT SOCIAL :

Le Maire rappelle les délibérations des 13/10/2010 et 27/01/2011. Il précise que le programme présenté par la SEMCODA se composera de 6 logements collectifs neufs représentant environ 376 m2 de surface habitable et situés à proximité de l'ancien garage communal (5 logements PLUS et 1 logement PLAI). La communauté de communes du Pays des Couleurs alloue une subvention à hauteur de 9300€ par logement pour financer des opérations de logements sociaux soit 55 800€.

Cette opération réalisée par la SEMCODA dans le cadre d'un bail emphytéotique donnera lieu au versement d'un loyer payé d'avance de 40 000€ à la commune pour la mise à disposition du terrain à la SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte le partenariat proposé par SEMCODA
- Approuve la sollicitation à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour l'opération décrite ci-dessus
- Demande le versement de ces aides
- Décide de participer au capital de SEMCODA à hauteur des aides versées par la CCPC, sous réserve de la perception de ces fonds. Le montant total de la participation de la commune de Courtenay au capital de SEMCODA serait alors de 95 800€.
- Autorise le Maire à signer les conventions de reversement de ces aides et tous actes et documents relatifs à ces opérations.

*_**

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_**

**_*_*_*

*_*_**